

NORMES DE CONDUITE DES TIERS

Les présentes Normes de conduite des tiers (« Normes ») représentent l'engagement d'Avis Budget Group pour entretenir des relations durables avec ses partenaires commerciaux, agents, consultants, fournisseurs et autres tiers (« Tiers ») et sont conçues pour faire part de notre attente de voir les Tiers garantir le maintien de normes éthiques et de responsabilités sociales et environnementales, pour le bien des communautés que nous servons et la promotion des droits de l'homme.

Avis Budget Group attend des Tiers qu'ils se conforment aux lois, règles et réglementations en vigueur dans les pays et régions dans lesquels ils interviennent, que cela soit spécifié ou non dans les présentes Normes. Les présentes Normes décrivent ce que nous considérons comme des pratiques commerciales appropriées de la part des Tiers et sont destinées à garantir que les Tiers réalisent leurs activités en faisant preuve d'un degré élevé d'intégrité et de responsabilité sociale et environnementale.

Les violations des présentes Normes sont prises au sérieux et doivent être signalées dès leur découverte par le Tiers. Avis Budget Group se réserve le droit de demander à un Tiers de prouver son respect des présentes Normes. Toute violation de ces Normes peut donner lieu à l'une des actions suivantes, ou à d'autres actions similaires : demander au Tiers d'auditer sa propre organisation ou sa chaîne d'approvisionnement et de rendre compte de ses conclusions ; recommander ou exiger des plans de mesures correctives ; ou faire du Tiers un fournisseur non privilégié. Dans certains cas, le contrat avec le Tiers peut être résilié.

CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Les Tiers sont tenus de se conformer à tous les traités, lois, réglementations et normes industrielles applicables au niveau local, national et international, notamment, sans limitation, ceux concernant la fabrication, la tarification, la vente, la distribution et la sécurité des produits et/ou services pertinents. Dans le cas où les exigences des présentes Normes seraient plus strictes que les lois locales, nationales ou internationales applicables, les Tiers sont tenus de se conformer aux présentes Normes. Cependant, en cas de conflit entre les exigences des présentes Normes et les exigences des lois locales, nationales ou internationales applicables, le Tiers devra se conformer aux lois locales, nationales ou internationales. Les Tiers sont tenus d'informer Avis Budget Group par écrit de tout conflit.

TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME

Travail des enfants

Les Tiers ne devront en aucun cas avoir recours au travail des enfants, sauf s'il fait partie d'un programme de formation ou d'apprentissage autorisé par le gouvernement, dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables. Dans le cadre de la présente clause, « Travail des enfants » signifie tout travail tendant à priver les enfants de moins de 18 ans de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui s'avère dommageable pour leur développement physique et mental.

Rémunération et temps de travail

Au minimum, les Tiers devront se conformer aux lois et réglementations applicables à la rémunération et au temps de travail, notamment celles concernant le salaire minimum, les heures supplémentaires, les heures maximum, le salaire à la tâche et les autres éléments de la rémunération, et fournir toutes les prestations sociales prévues.

Travail forcé

Les Tiers ne devront en aucun cas avoir recours au travail forcé, quelle que soit sa forme. Avis Budget Group ne tolère aucune mesure disciplinaire impliquant des violences physiques ou psychologiques.

Droits de l'homme

En tant qu'organisation axée sur les valeurs, nous attendons des tiers qu'ils respectent les droits fondamentaux de l'homme et soutiennent les efforts mondiaux visant à les protéger. Les Tiers doivent s'efforcer de mener leurs activités d'une manière conforme aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Le travail des enfants, la traite des êtres humains ou d'autres pratiques de travail illégales, abusives ou forcées n'ont pas leur place dans nos activités, où que ce soit dans le monde, et nous attendons des Tiers qu'ils prennent au sérieux leur responsabilité d'empêcher ces pratiques dans nos chaînes d'approvisionnement.

Harcèlement et discrimination

Avis Budget Group s'efforce de créer une culture et un environnement professionnel basés sur la transparence, l'inclusion, le respect mutuel, la responsabilité et la compréhension. Les Tiers ne devront en aucun cas adopter un comportement discriminatoire dans leurs pratiques d'embauche et d'emploi, notamment pour le salaire, les avantages, les promotions, la discipline, le licenciement ou le départ à la retraite, en se basant sur la race, la religion, l'âge, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, l'orientation sexuelle, le sexe, la situation matrimoniale, l'opinion politique, le handicap ou toute autre catégorie protégée par la loi. Les Tiers devront traiter chaque employé avec respect et dignité, et ne devront avoir recours à aucun châtiment corporel, à aucune menace de recours à la violence ou à aucune autre forme de harcèlement, d'abus ou d'intimidation physique, sexuelle, psychologique ou verbale.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Il est attendu des Tiers qu'ils offrent un environnement de travail sûr permettant d'éviter les accidents et de réduire les expositions risquées pour la santé. Les Tiers devront se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à la sécurité et à la santé applicables dans les pays où ils interviennent. Avis Budget Group se réserve le droit, de temps en temps, de demander un audit de ces documents.

DURABILITÉ

Protection de l'environnement

Les Tiers sont encouragés à réaliser leurs activités de manière responsable et dans le respect de l'environnement. Les Tiers devront s'efforcer de réduire l'impact environnemental de toutes leurs activités à court terme, planifier la durabilité à long terme, et mettre en place un système de gestion environnementale approprié. Les Tiers se conformeront à toutes les lois environnementales applicables, y compris, notamment, aux traités internationaux.

Engagement communautaire et populations autochtones

Les Tiers devraient tenir compte de l'impact de leurs activités sur les communautés locales et les populations autochtones. Les Tiers sont invités à s'engager de manière ouverte et honnête avec les communautés et gouvernements locaux pour améliorer le bien-être éducatif, culturel, économique et social des communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent.

ÉTHIQUE

Intégrité commerciale

La subornation, la corruption, l'extorsion, la malversation et toute autre pratique commerciale douteuse ou inappropriée, sous toute forme que ce soit, sont strictement interdites. Les Tiers ne devront en aucune façon contrevenir à la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), à la Loi britannique relative à la répression et à la prévention de la corruption (UKBA), aux conventions anti-corruption internationales et aux lois et réglementations anti-corruption applicables dans les pays où ils interviennent. De même, ils ne devront en aucune manière s'engager dans la pratique d'une quelconque forme de corruption, d'extorsion ou de malversation. Les Tiers ne devront verser aucun pot-de-vin ou aucune compensation pour obtenir un avantage injustifié ou inapproprié. Les Tiers ne devront sous aucun prétexte tolérer le versement ou la réception d'une récompense injustifiée, destinée à influencer le comportement d'un autre individu, d'une organisation, d'un politicien ou d'un organisme gouvernemental en vue d'obtenir des avantages commerciaux. Cela s'étend à toutes les opérations, même si la corruption est habituellement tolérée et cautionnée. Les Tiers devront toujours réaliser leurs activités de manière équitable, transparente et éthique. Rien de ce qui figure dans les présentes Normes de conduite n'est destiné à limiter ou restreindre les activités par ailleurs légales, notamment les dons autorisés par la loi et versés pour les campagnes de parties politiques et de candidats.

Conflit d'intérêts

Les Tiers devront éviter toute relation ou activité susceptible de créer ou de donner l'impression de créer un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts correspond à (i) un ensemble de circonstances où les informations exclusives ou confidentielles d'Avis Budget Group sont compromises ou (ii) quand les intérêts d'Avis Budget Group sont compromis à votre avantage ou à celui d'un autre tiers.

Traitement honnête des autres tiers

Les Tiers devront traiter honnêtement avec les autres tiers et fournir des informations précises et complètes dans toutes leurs communications et déclarations.

Divulgence des informations

Les Tiers devront enregistrer et divulguer des informations précises concernant leurs activités commerciales, structures, situations financières et performances, conformément aux lois, règles et réglementations applicables.

Protection de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles

Les Tiers devront respecter les droits de propriété intellectuelle, garantir la sécurité des informations des clients et transférer la technologie et le savoir-faire de manière à respecter les droits de propriété intellectuelle. Avis Budget Group s'engage à respecter les lois applicables concernant les informations exclusives, confidentielles et personnelles. Il est attendu des Tiers qu'ils se conforment aux lois, règles et réglementations applicables régissant la protection, l'utilisation et la divulgation des informations exclusives, confidentielles et personnelles d'Avis Budget Group.

Protection du lanceur d'alerte

Les Tiers ne devront en aucun cas tolérer toute forme de représailles contre un employé signalant en toute bonne foi une violation de l'éthique ou des cas d'abus, d'intimidation, de discrimination, de harcèlement ou de violation de la loi ou des présentes Normes, ou qui participe à l'enquête faisant suite au signalement.

GESTION ET ENGAGEMENT

Évaluation et gestion du risque

Les Tiers devront veiller en permanence à identifier les risques que représentent leurs activités pour l'environnement, la santé, la sécurité, l'éthique commerciale, la main d'œuvre, les droits de l'homme et le respect de la législation. Les Tiers devront, à intervalles réguliers, réaliser des auto-évaluations afin de s'assurer qu'ils (ainsi que leurs sous-traitants) respectent ces Normes. Cette évaluation permanente des risques devrait être utilisée par les Tiers pour leur permettre de déterminer la signification relative de chaque risque et de mettre en œuvre les mesures/contrôles approprié(s) afin de limiter lesdits risques. Si un Tiers identifie un risque qui ne peut pas être limité et qui est susceptible d'avoir un impact sur les produits et/ou services fournis à Avis Budget Group, le Tiers devra en informer Avis Budget Group par écrit.

Documents et archives

Le Tiers devra disposer de procédés lui permettant d'identifier, de surveiller et de comprendre les lois et réglementations applicables ainsi que les exigences supplémentaires imposées par les présentes Normes. Les Tiers devront obtenir et conserver une licence commerciale valide et à jour, ainsi que toute autre certification requise par les lois et réglementations applicables.

SIGNALEMENT D'UN COMPORTEMENT DOUTEUX

Si vous souhaitez signaler un comportement douteux ou une possible violation des présentes Normes ou du Code de conduite d'Avis Budget Group, nous vous encourageons à contacter l'équipe Éthique et conformité de l'entreprise à l'aide de l'un des moyens suivants :

→ Contacter votre responsable de contrat ou contact principal Avis Budget Group ;

→ Envoyer un e-mail à :

corporate.compliance@avisbudget.com

→ Écrire à :

Avis Budget Group, Inc.
C/o : Business Ethics & Compliance Team
6 Sylvan Way, Parsippany, NJ 07054

Dans la mesure du possible, Avis Budget Group gardera le tout confidentiel et ne tolérera en aucune manière toute forme de vengeance ou de représailles exercée sur un individu qui aurait, en toute bonne foi, demandé conseil ou signalé un comportement douteux ou une violation possible des présentes Normes de conduite ou du Code de conduite de l'entreprise.